

## ***Ensemble de compétences, matrice disciplinaire ? A quoi ça sert ?***

### **LE RETOUR DES DOMAINES**

Souvent, les personnes qui ont ou ont eu la responsabilité d'écrire les programmes en EPS se situent peu ou prou dans la lignée du premier groupe qui a produit le « schéma directeur » du début des années 90 et les « domaines d'action ». Dans la profession tout le monde en a entendu parler, même si pour les plus jeunes cela reste un élément de l'histoire, pas très concret et surtout souvent déformé. Cette tentative avait été repoussée par l'action du SNEP animant un grand débat dans la profession. Pour autant les auteurs cherchent systématiquement dans un premier temps à réintroduire le même type de logique. Le nombre et les formulations changent, mais nous sommes sur des idées similaires. Le seul véritable problème, c'est que ça nous empêche de passer d'une logique d'instructions officielles (la définition d'un cadre) à une logique de programmes (la centration sur ce que les élèves doivent acquérir).

### **LA LOGIQUE DES IO DE 1967**

Les domaines, censés afficher ce qu'est l'EPS et organiser son équilibre, prennent racine dans cette « culture des IO », en particulier celles de 67 qui déjà proposaient un « *classement des activités physiques et sportives, selon les finalités auxquelles elles sont plus particulièrement adaptées* ». Ces finalités sont : maîtrise du milieu, maîtrise du corps, amélioration des qualités psychologiques et des rapports avec autrui. La logique aujourd'hui est la même, sauf que les mots ne sont plus les mêmes : remplaçons finalité par compétences (culturelles, motrices, propres, fondamentales...) et changeons la forme et le nombre des catégories, on a en fait le même principe.

Or nous disons depuis le début que ce qui nous est proposé n'est pas opérationnel. Pour les collègues par exemple, quelle cohérence entre la première compétence « propre » où l'enjeu est un objectif à atteindre (réaliser une performance...) et la seconde, où ce qui est annoncé (se déplacer en s'adaptant à des environnements...) n'est que le moyen de réaliser un objectif non défini : vaincre un sommet ou une voie... Comment encore concevoir une cohérence entre la réalisation d'un projet esthétique ou un projet artistique ou un projet acrobatique (compétence 3) ? Pourtant le tableau des correspondances (en annexe) implique bien que lorsque l'élève fait de l'aérobic ou de la danse, il est censé viser la même compétence propre ! Dernier exemple si nécessaire : en athlétisme (inscrit dans la compétence 1), on n'affronte pas un ou des adversaires ?

Nous continuons à penser que cette voie, qui résume l'essentiel des préoccupations de l'institution pédagogique n'est pas une voie prometteuse. Nous pouvons d'ailleurs déjà faire le bilan : qu'a donc modifié dans les lycées la définition des compétences dites culturelles ?

Dans les lycées professionnels, le nouveau texte parle même à ce sujet de « matrice disciplinaire », reprenant ainsi les termes de Develay, devant présenter « les principes d'intelligibilité de la discipline ». L'organisation en compétences, telle que proposée aujourd'hui (ou antérieurement domaines), devaient nous a-t-on dit et répété « sortir de la juxtaposition des APSA ». Mais on juxtapose maintenant des « compétences propres », dans lesquelles on « place » les APSA. C'est un affichage formel, et finalement une double classification, qui ne résiste pas à l'analyse. Elle est donc pour nous inutile.

## QUELLE EPS ?

Une chose est suffisamment claire pour être exprimée selon nous sans détour : la « matrice disciplinaire », c'est-à-dire ce qui fait la valeur de la discipline, c'est la rencontre d'un champ culturel original, de ses contenus, de grands objectifs éducatifs, et d'élèves dans une structure particulière, l'École, caractérisée par l'obligation scolaire. Partant et explicitant cela, les programmes doivent ensuite annoncer ce que les élèves doivent avoir appris à telle ou telle étape de la scolarité.

C'est tout simplement le projet syndical que nous défendons.

Mais il ne faut pas mélanger les choses pour les rendre intelligibles.

L'analyse du champ culturel doit être explicité, les choix doivent apparaître clairement : pourquoi telle activité et pas telle autre... Les objectifs éducatifs eux, sont du ressort de l'école et ne se confondent pas avec le reste. Actuellement, les rédacteurs rêvent d'une notion qui compilerait tout : le choix des APSA, les compétences, le sens des activités, l'activité de l'élève, etc., en faisant ainsi un « fourre-tout ». Une fois les objectifs clairement identifiés (ce qui ne demande pas une architecture complexe), les programmes, pour être « lisibles » doivent principalement annoncer ce que les élèves doivent avoir acquis, comme dans les autres disciplines. C'est cela qui est de la responsabilité de l'état.

De plus, pour que le projet EPS prenne tout son sens, c'est-à-dire qu'il laisse l'équipe d'enseignants être conceptrice de contenus **de formation** qui répondent aux objectifs institutionnels de l'EPS, il faut mieux identifier ce qui relève des choix de l'institution (donc en principe de la société) et ce qui relève des choix de l'enseignant. En fait, plus on parle du projet EPS dans les textes, plus on dépossède l'enseignant de la construction disciplinaire. Faire un projet EPS actuellement est un exercice formel qui a de moins en moins d'intérêt et qui consiste dans bien des cas simplement à faire coller les programmes aux contraintes des installations.

C'est sûr, il faut changer d'orientation si on veut avoir une chance de mettre en perspective l'élévation pour tous du niveau de formation physique et sportive de nos jeunes.

Pour autant nous ne refusons pas l'idée d'un affichage de la discipline commun du primaire au secondaire. Nous pensons même qu'en terme de lisibilité ce serait profitable à tous. Ce n'est pas le cas aujourd'hui : les fameuses catégories ne sont pas identiques dans leur écriture, le nombre n'est pas le même non plus. Bref, nous avons tout, sauf une véritable matrice disciplinaire. C'est la raison pour laquelle nous ferons des propositions pour aller dans ce sens et que nous récusons l'annonce qui est faite d'une « harmonisation » entre les différents niveaux scolaire. C'est un leurre.

[Christian.couturier@snepfsu.net](mailto:Christian.couturier@snepfsu.net)

---

## Annexes

### PISTES DE RÉFLEXION POUR UNE MATRICE DISCIPLINAIRE

Pour nous, les principes de compréhension de la discipline (ou « matrice disciplinaire ») s'ancrent dans la culture physique sportive et artistique et affichent les choix retenus pour l'école, avec l'objet principal, le développement de la personne. Il s'agit donc d'identifier ce pourquoi les hommes ont inventé et continue d'inventer des « jeux pour se mettre en jeu », des défis physiques... et, au bout

du compte cherchent « jouer à se développer ». Il faut livrer ce sens global, potentiellement éducatif, dans le temps et l'espace scolaires.

Le problème est qu'actuellement, les rédacteurs des programmes veulent, en plus, combiner cela avec : une classification d'APSA, de ressources, d'intentions... ce qui provoque une illisibilité finale (voir l'exemple du mélange de l'acrobatique et de l'artistique).

Pour nous, un affichage des grandes préoccupations, en terme de développement, qui traversent le champ de la culture corporelle serait amplement suffisant pour définir la matrice. Prenons un seul exemple pour donner le sens. Les programmes proposent de retenir une compétence : produire une performance mesurée à une échéance donnée. Nous proposons de retenir l'objectif : produire une performance comme un moment d'éducation. Mais pourquoi la limiter à une « performance mesurée ». La production d'une performance est une compétence qui peut traverser la plupart des pratiques. Ce qui est important, ce n'est pas qu'elle soit mesurée, c'est le processus que doit s'approprier l'élève pour réussir. La mesurer revient à induire certaines activités et pas d'autres, c'est cela qui ne fonctionne pas.

Produire une performance est effectivement un des grands projets « anthropologique » dans la construction de la culture physique et sportive. Il y en a d'autres : gérer finement le couple risque/sécurité, jouer... C'est le sens de la « matrice » que de donner, justement, du sens. Ce travail reste à faire.

#### COMMENTAIRE, DIDIER DELIGNÈRES, STAPS

Visiblement le concept de compétence n'a pas encore été bien compris par les rédacteurs du texte. Les compétences sont toujours « propres » à des activités ou à des métiers. De plus les « compétences propres à l'EPS » intègrent nécessairement des dimensions méthodologiques et sociales, parce que les pratiques sportives charrient naturellement des méthodes et des relations sociales. Par contre le concept de « compétences méthodologiques et sociales » est un non-sens. Il faut relire Perrenoud, Le Boterf, Reboul etc. Quel est le « champ d'activité donné » pour une compétence méthodologique ?

Le grand absent de ces programmes est la notion de projet. Il n'y a pas de pédagogie des compétences sans projet. Ce qui relève de la « compétence méthodologique 3 » devrait donc être au centre du dispositif. Je pense que l'on pourrait retenir l'idée des 4 « compétences propres à l'EPS » (en fait une classification comme une autre), et dire qu'à l'intérieur de ces quatre secteurs, les élèves devront collectivement se mettre en projet pour viser la maîtrise de situations types qu'il reste à définir. Les « compétences méthodologiques et sociales » seraient naturellement intégrées dans ce dispositif.

Concernant le référentiel national des compétences attendues : là, c'est carrément problématique. On part d'une définition des compétences comme « ensemble structuré d'éléments (des connaissances, des capacités, des attitudes) permettant à l'élève de se montrer efficace dans un champ d'activité donné », et on en finit par un énoncé du type : « Réaliser la meilleure performance possible dans 2 courses l'une de 9 et l'autre 3 minutes, avec 6 minutes de récupération, en utilisant principalement des repères extérieurs et quelques repères sur soi ». Encore une fois, il faut relire les

gens qui ont réfléchi et écrit sur la compétence. La compétence ne peut se réduire à une situation, surtout aussi strictement définie. Par ailleurs, pourquoi ajouter systématiquement une deuxième phrase qui précise des aspects méthodologiques et sociaux ? Ceci prouve bien que les rédacteurs n'ont pas encore réussi à faire une synthèse entre ces deux aspects de la compétence.